



**Rapport de la commission de validation des élections
au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret portant validation
de l'élection du Grand Conseil
et concernant
le 1^{er} tour de l'élection du Conseil d'État**

(Du 12 mai 2021)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Élue aux termes de l'article 118 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), notre commission est formée de treize membres représentant tous les partis ayant obtenu des sièges.

Les membres désignés sont les suivants : M^{mes} et MM. Fabio Bongiovanni, Claudine Geiser, Stéphane Rosselet, Martine Docourt Ducommun, Baptiste Hunkeler, Christian Mermet, Sera Pantillon, Patrick Erard, Clarence Chollet, Sarah Blum, Niels Rosselet-Christ, Jennifer Hirter et Nathalie Schallenberger.

La commission a siégé le 7 mai 2021 en présence de M^{me} Séverine Despland, chancelière d'État, de M. Pascal Fontana, vice-chancelier d'État, et de M^{me} Janelise Pug, secrétaire générale du Grand Conseil.

Son bureau est constitué comme il suit :

Président : M. Baptiste Hunkeler
Vice-présidente : M^{me} Sarah Blum
Rapporteuse : M^{me} Jennifer Hirter

2. RAPPORT DE LA CHANCELLERIE

Le rapport suivant a été transmis aux membres de la commission par la chancellerie :

**Rapport de la chancellerie d'État concernant
les élections cantonales du 18 avril (Grand Conseil et Conseil d'État 1^{er} tour)**

I. Généralités

D'une manière générale, les élections cantonales se sont déroulées avec succès sur les plans organisationnel, technique et informatique.

II. Élaboration, impression et expédition du matériel de vote

L'étape de l'élaboration, de l'impression et de l'expédition du matériel de vote est extrêmement délicate. En effet, à cette occasion, les sensibilités sont vives et toute enveloppe défectueuse peut susciter, selon la personne qui l'a reçue, des réactions parfois démesurées.

En l'occurrence, malgré des délais toujours très courts et la complexité notamment dans la confection du carnet pour l'élection du Grand Conseil (format A4, papier plus fin, perforation dans le pli), les trois imprimeries neuchâteloises mandatées (une par document, soit carnet Conseil d'État, carnet Grand Conseil et brochure d'information) ont fourni un travail de qualité. En effet, moins d'une dizaine de carnets défectueux pour l'élection du Grand Conseil ont été annoncés sur environ 137'500 envois.

Pour parer à de telles éventualités, un sommaire du contenu des carnets est imprimé en deuxième page.

La mise sous pli au Centre éditique de l'État de Neuchâtel s'est déroulée sans encombre, ni erreur, grâce à l'important dispositif mis en place pour faire face aux difficultés de cette opération.

III. Tests et préparation en collaboration avec les communes

En plus des tests ordinaires menés sur l'outil de gestion du dépouillement, de calcul et de publication des résultats (SyVotE), deux tests à grande échelle ont été réalisés avec l'ensemble des communes durant le mois de février. Le premier test a consisté à vérifier le comptage sur la base d'un échantillon de bulletins, même si cette partie du processus n'a jamais montré de défaillance lors des précédents scrutins. Quant au second test, il s'est focalisé sur le traitement de masse des bulletins afin de confirmer que la numérisation de ces derniers ne posait plus aucun problème.

Par ailleurs, comme à l'accoutumée, la chancellerie d'État a organisé une séance d'information à l'attention de l'ensemble des communes dans le but d'explicitier ses instructions écrites et de répondre aux questions des personnes conviées, soit les chanceliers, administratrices et administrateurs communaux ou les responsables communaux de l'organisation des scrutins.

IV. Opérations de vote

Les opérations de vote par correspondance et à l'urne n'ont donné lieu à aucun incident.

V. Résultats de l'élection du Grand Conseil

Le nombre d'électrices et d'électeurs inscrit-e-s était de 137'502. La participation a été de 31.70%. Ce taux est inférieur à 2017 (33.34%) et supérieur à 2013 (30.79%).

Le procès-verbal indique que 42'403 électrices et électeurs ont voté valablement, le nombre de bulletins blancs s'élevant à 220, ce qui correspond à un taux de 0.50% (1.46% en 2017) et celui des bulletins nuls à 970, soit 2.22% (1.14% en 2017).

La répartition des sièges est la suivante :

Listes	Sièges
<i>Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)</i>	32
<i>Parti socialiste neuchâtelois (PSN)</i>	21
<i>Parti Ouvrier et Populaire (POP)</i>	8
<i>Les Vert-e-s</i>	19
<i>SolidaritéS</i>	0
<i>Union Démocratique du Centre Neuchâtel (UDC)</i>	8
<i>Le Centre</i>	4
<i>Parti vert'libéral (PVL)</i>	8
<i>Parti évangélique Neuchâtel (PEV)</i>	0
<i>Apéro pour tout le monde</i>	0

Le procès-verbal pour l'élection du Grand Conseil, ainsi que les résultats publiés dans la Feuille officielle du vendredi 23 avril 2021 sont à disposition.

VI. Résultats de l'élection du Conseil d'État – 1^{er} tour

Le nombre d'électrices et d'électeurs inscrit-e-s était de 137'502. La participation a été de 32.09%. Ce taux est inférieur à 2017 (34.17%) et à 2013 (34.00%). Le nombre de bulletins valables s'est élevé à 43'578, les bulletins blancs étaient au nombre de 182, ce qui correspond à un taux de 0.41% (0.94% en 2017) et on enregistrait 364 bulletins nuls, soit 0.82% (0.80% en 2017). La majorité absolue était de 21.790 voix.

Ont obtenu des suffrages :

Candidat-e-s	Listes	Suffrages
Ribaux Alain	Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)	18'630
Favre Laurent	Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)	18'520
Kurth Laurent	Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	16'890
Nater Florence	Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	13'996
Graf Crystel	Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)	12'576
Mairy Frédéric	Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	11'700
Tschopp Roby	Les Vert-e-s	11'623
Rieder Lionel	Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)	10'499
Dupraz Cédric	Parti Ouvrier et Populaire (POP)	5'992
Blum Sarah	Parti Ouvrier et Populaire (POP)	5'979
Leitenberg Brigitte	Parti vert/libéral (PVL)	5'825
Schallenberger Nathalie	Le Centre	5'791
Tissot-Daguet Mireille	Parti vert/libéral (PVL)	5'333
Cario Grégoire	Union Démocratique du Centre Neuchâtel (UDC)	5'279
Eichenberger Léa	Parti Ouvrier et Populaire (POP)	4'040
Gressot Julien	Parti Ouvrier et Populaire (POP)	3'497
Bachmann Zoé	solidaritéS	3'405
Paratte Dimitri	solidaritéS	2'334
Ochsner Solenn	solidaritéS	2'193
Rollier Vincent	Apéro pour tout le monde	2'071
Wroblevski Thomas	Liste du vote blanc	988

Aucune candidate ni aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le Conseil d'État a adopté, le dimanche 18 avril 2021, un arrêté de convocation des électrices et électeurs pour un second tour de scrutin le 9 mai 2021.

Le procès-verbal pour le premier tour de l'élection du Conseil d'État, ainsi que les résultats publiés dans la Feuille officielle du vendredi 23 avril 2021 sont à disposition.

VII. Bureaux de dépouillement

Les travaux des bureaux de dépouillement appellent peu de commentaires. 12 communes (Boudry, Cortailod, Milvignes, La Chaux-de-Fonds, La Grande Béroche, La Tène, Le Landeron, Le Locle, Neuchâtel, Saint-Blaise, Val-de-Ruz et Val-de-Travers) sur 27 ont choisi de numériser les bulletins.

À relever que les travaux préparatoires ont commencé dans les villes entre 4h00 et 5h00, ceci afin de pouvoir débiter la saisie des bulletins dès 7h30 avec le personnel du bureau de dépouillement. Ces efforts ont permis de publier les résultats de l'élection du Conseil d'État à 14h45 et ceux de l'élection du Grand Conseil à 22h00.

VIII. Contrôle et publication des résultats

Dès le 19 avril, la chancellerie d'État a entrepris l'examen et le contrôle des procès-verbaux des bureaux de vote et de dépouillement. Les communes ont rempli leur tâche très consciencieusement, puisqu'aucune erreur n'a été détectée.

Les résultats de l'élection du Grand Conseil et du premier tour de l'élection du Conseil d'État ont ainsi été publiés dans la Feuille officielle du vendredi 23 avril 2021.

IX. Recours

Aucun recours ou réclamation n'a été déposé à la chancellerie d'État.

X. Transparence du financement des partis politiques

Dès le 1^{er} janvier 2015, les partis politiques qui déposent des listes de candidates et candidats pour des élections cantonales, doivent annoncer à la chancellerie d'État les dons ou les promesses de dons de 5.000 francs et plus qu'ils reçoivent, au plus tard trois semaines avant le jour de l'élection.

Seul le parti Le Centre a annoncé avoir reçu un don en lien avec les élections cantonales des 18 avril et 9 mai 2021 de 13'000 francs au total de Madame Christine Horger et de Monsieur Freddy Rumo, domiciliés aux Vieux-Prés.

Cette annonce a été publiée dans la Feuille officielle du 9 avril 2021.

XI. Conclusion

Nous terminerons ce rapport en exprimant notre grande satisfaction suite au bon déroulement de ce premier tour des élections cantonales et en profitant de l'occasion pour remercier vivement toutes les personnes qui se sont investies dans leur organisation.

Neuchâtel, le 4 mai 2021

*La chancelière d'État,
S. DESPLAND*

*Le vice-chancelier,
P. FONTANA*

III. DISCUSSION

Introduction

La chancellerie d'État a informé la commission du fait que les élections du 18 avril se sont bien passées dans l'ensemble.

La commission a partagé ses craintes quant à une possible répétition du malheureux événement auquel la chancellerie a dû faire face lors des élections communales de 2020.

En effet personne, parmi les membres de la commission et les représentants de la chancellerie, ne souhaitait revivre un tel épisode. Les membres de la commission félicitent et remercient le personnel des administrations cantonale et communales, ainsi que les électeurs, qui ont permis de faire de ces élections un succès technique.

Débats

Un commissaire s'interroge sur les causes de nullité des bulletins. En effet, leur nombre est conséquent par rapport aux élections de 2017. La chancellerie précise que ce phénomène est principalement lié au fait des bulletins multiples glissés dans les enveloppes de vote et que, par conséquent, l'électeur soumettait un nombre de suffrages trop élevé. Ce phénomène a été amplifié par le nombre important de sièges à pourvoir lors de ces élections.

Dans le cadre des listes multiples, un commissaire demande s'il ne serait pas plus adéquat de ne plus autoriser le vote par bulletins multiples. La chancellerie rappelle que c'est une modalité propre au canton de Neuchâtel.

Dans le cadre des élections au Grand Conseil, un commissaire juge le temps nécessaire pour valider les résultats considérablement long. La chancellerie précise que les élections au Grand Conseil se sont soldées avec vingt cas d'égalité. Vingt cas qu'il a fallu traiter par tirage au sort, opération qui prend quelques minutes pour chacune des égalités. La commission propose de considérer la possibilité de communiquer la répartition des sièges par parti avant les tirages au sort. Les noms des élus seraient communiqués dans un second temps.

Finalement, une question sur le deuxième tour pour l'élection du Conseil d'État est soulevée. Du fait qu'il y a deux listes avec trois mêmes candidats, comment la chancellerie traitera-t-elle les cas de « double liste » ? La chancellerie explique que si un électeur glisse deux fois la même liste dans son enveloppe, son intention est claire et ne porte pas à interprétation. Ces bulletins ne seront donc pas considérés comme nuls.

IV. CONCLUSIONS

Vote final

À l'unanimité des membres présents, la commission vous propose d'adopter le projet de décret ci-après.

Le présent rapport a été adopté par voie électronique.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 12 mai 2021

Au nom de la commission validation des élections :

Le président,
B. HUNKELER

La rapporteure,
J. HIRTER

Décret
portant validation de l'élection du Grand Conseil

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission de validations des élections, du 12 mai 2021,
décète :

Article unique L'élection du Grand Conseil du 18 avril 2021 est validée.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président, *La secrétaire générale,*